

Département  
Des ARDENNES

=====  
ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 20.12.2023  
Convocation faite  
Le 14.12.2023

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

-----  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

-----  
Séance du 20 décembre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, et le mercredi vingt décembre à neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Délibération  
N°2023-12-218

Modification du plan  
de financement avec  
l'EPAMA pour la délégation  
de compétence Gestion des  
Milieux Aquatiques et la  
Prévention des Inondations  
(GEMAPI)

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET (à partir du point n°2023-12-207), MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Dominique FLORES, MM. Sébastien PAULET (à partir du point n°2023-12-203), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2023-12-203), M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Mathieu SONNET (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT), M<sup>me</sup> Magali CAPLET (jusqu'au point n°2023-12-206), M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), M. Jean-Claude JACQUEMART (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Isabelle BODART (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), MM. Sébastien PAULET (jusqu'au point n°2023-12-202), Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2023-12-202).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu la délibération n° 2019-12-242 du 3 décembre 2019, autorisant à finaliser la convention avec l'EPAMA, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Meuse, pour la délégation de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), pour l'exercice de l'item « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »,

Cette délégation comprenait la réalisation des études préalables et de faisabilité, de l'élaboration du programme de travaux, du budget et des recherches de financements,

L'objectif étant la réalisation des études, l'élaboration du programme, du budget et des financements du Programme Globalisé Meuse Aval (PGMA), sur les années 2020 – 2022, prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2024.

Vu le courrier du 08 novembre 2023 de l'EPAMA, informant de poursuivre l'objectif initial du PGMA,

Considérant que des travaux doivent être ajoutés au marché initial, via un avenant n°4 pour l'organisation de réunions de comités de pilotage supplémentaires et l'étude d'un affluent de la Meuse supplémentaire pour un montant de 19 290 € TTC,

Considérant le diagnostic, des comités de pilotage des 4 EPCI, arrêtant une liste des affluents sur lesquels des scénarios de protection doivent être modélisés, en plus de la Meuse s'agissant :

- Du Ruisseau de Boutancourt et son affluent, le Ruisseau d'Elan,
- Du Ruisseau Damouzy et ses affluents : le Ruisseau de la Fosse aux Chaudrons et le Ruisseau de l'Étang Garot,
- Du Ruisseau de la butte,
- Du Ruisseau du Donjon,
- Du Ruisseau de la Goutelle et ses affluents : le Ruisseau de la Fontaine aux Tripes, le Ruisseau des Trois Fontaines et le Ruisseau de Nedimont,
- De la Houille,
- De la Prailes,
- De la Sormonne,
- Du Viroin et son affluent, le Deluve,
- Du Ruisseau de Marbay et son affluent, le Ruisseau des Granges Moulues,
- Du This.

Considérant que ces simulations, devront avoir des données topographiques précises,

Considérant que ces données seraient acquises via un marché public de géomètre estimé à 150 000 € HT soit 180 000 € TTC,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le montant les moyens supplémentaires suivants au PGMA :

Avenant 4 :	19 290 € TTC
Données topographiques :	180 000 € TTC
Total :	199 290 € TTC

\* **approuve** le plan de financement prévisionnel supplémentaire suivant :

Financements €		%	
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	129 538,50 €		65 %
Région Grand Est	29 893,50 €		15 %
CdC Ardenne Rives de Meuse	6 158,06 €	3,09 %	20 %
CdC Vallées et Plateau d'Ardenne	6 716,07 €	3,37 %	
CdC Crêtes Préardennaises	3 407,86 €	1,71 %	
CA Ardenne Métropole	23 556,08 €	11,82 %	
<b>Total (TTC)</b>	<b>199 290,00 €</b>		<b>100 %</b>

\* **autorise** le Président à finaliser et signer l'avenant n°4 à la convention de délégation GEMAPI et tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

